

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1197^{ÈME} RÉUNION

30 JANVIER 2024
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1197 (2024)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1197^e réunion, tenue le 30 janvier 2024, sur l'examen du rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur la Force multinationale mixte (MNJTF) contre Boko Haram et le renouvellement de son mandat.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions antérieures sur les activités de la MNJTF et la situation dans le Bassin du Lac Tchad, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1126.2 (2022)] adopté lors de sa 1126^e réunion tenue le 12 décembre 2022 ;

Prenant note des remarques liminaires faites par l'Ambassadeur Amma Adomaa Twum-Amoah, Représentante permanente de la République du Ghana auprès de l'UA et Présidente du CPS pour le mois de janvier 2024, ainsi que des déclarations faites par S.E. Amb. Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et Chef de mission, et du Général de Division Ibrahim Sallau Ali, Commandant de la Force de la MNJTF.

Réaffirmant l'engagement inébranlable de l'UA à continuer à soutenir la MNJTF jusqu'à ce que le groupe terroriste Boko Haram soit complètement éliminé et qu'une paix, une sécurité et une stabilité durables soient pleinement rétablies dans la région du Bassin du Lac Tchad ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Entérine** le rapport du Président de la Commission sur les activités de la MNJTF contre Boko Haram et le renouvellement de son mandat ; et **décide** de renouveler le mandat de la MNJTF pour une nouvelle période de douze (12) mois, à compter du 1^{er} février 2024 ;
2. **Se félicite** des résultats obtenus par la MNJTF dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram dans la région et dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la stabilisation, le relèvement et la résilience (RS-SRR) des zones du Bassin du Lac Tchad affectées par Boko Haram ; et en particulier, les succès opérationnels continus qui comprennent : la réduction des capacités et de la portée opérationnelle de Boko Haram, la reddition massive des combattants de Boko Haram et de leurs familles, ainsi que la poursuite du retour volontaire et de la réinstallation des personnes déplacées en interne et des réfugiés dans leurs anciennes communautés à travers la région ;
3. **Rend hommage** aux pays contributeurs de troupes de la MNJTF pour les sacrifices qu'ils ne cessent de consentir. Rend un hommage particulier au personnel qui a payé le prix ultime et **exprime** ses sincères condoléances aux familles et aux gouvernements des personnes décédées ;
4. **Se déclare profondément préoccupé** par la menace que continue de faire peser sur la sécurité le groupe terroriste Boko Haram et par son utilisation persistante d'engins explosifs improvisés (EEI) dans la zone d'opération de la MNJTF, par les enlèvements de civils contre rançon et par la prolifération d'armes légères et de petit calibre illicites à travers les frontières internationales de la région et, à cet égard, **souligne la nécessité** de renforcer la sécurité aux frontières dans la région, afin de surveiller et de contrôler efficacement la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites ;
5. **Souligne la nécessité** de renforcer davantage la coordination de la coopération régionale entre les pays contributeurs de troupes, notamment par l'échange d'informations, la mise en place

de réseaux régionaux de renseignement et la collaboration avec d'autres partenaires internationaux ;

6. **Encourage** la MNJTF et la CBLT à travailler en étroite collaboration avec les communautés locales, notamment en établissant des canaux de communication réguliers et des mécanismes de coopération, en répondant aux griefs et aux besoins légitimes des communautés locales et en mettant en place des projets inclusifs de consolidation et de renforcement de la paix dans les zones libérées du groupe terroriste, dans le cadre des efforts de diplomatie publique ;

7. **Souligne** qu'il importe de promouvoir une participation significative des femmes et des jeunes aux processus visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits dans la région du Bassin du Lac Tchad ;

8. **Demande** à la Commission de l'UA de redoubler d'efforts pour faciliter la fourniture de ressources à la MNJTF, en particulier d'équipements provenant de la Base logistique continentale (BLC), afin de contribuer de manière significative au renforcement de la capacité de la Force à lutter plus efficacement contre Boko Haram ;

9. **Réitère** la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour rétablir les moyens de subsistance sociaux et économiques des communautés réinstallées ; **encourage** les États membres en mesure de le faire et les membres de la communauté internationale, y compris la Commission de l'UA et les Nations unies, à fournir une assistance humanitaire aux populations affectées par les activités de Boko Haram et à soutenir les projets socio-économiques qui amélioreront les moyens de subsistance des communautés réinstallées ; à cet égard, **encourage** les efforts plus larges déployés par la CBLT et les Pays contributeurs de troupes de la MNJTF pour travailler en étroite collaboration afin d'assurer une approche coordonnée et centrée sur la communauté en vue d'une réintégration en douceur des combattants de Boko Haram qui se sont rendus ;

10. **Souligne la nécessité** de poursuivre la mise en œuvre de la RS-SRR comme solution à long terme aux activités odieuses de Boko Haram ;

11. **Exhorte** la communauté internationale à apporter un soutien supplémentaire aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la région ;

12. **Exprime** sa gratitude aux partenaires de l'UA, en particulier l'Union européenne (UE), pour le soutien continu qu'elle apporte aux activités de la MNJTF, y compris pour la volonté exprimée de soutenir la MNJTF pour les années 2023 et 2024 ;

13. **Demande** à la Commission de l'UA et à la CBLT de renouveler le Protocole d'Accord et l'Accord de mise en œuvre du soutien (SIA) entre l'UA, la CBLT et les Pays contributeurs de la MNJTF, qui soutiendront la fourniture d'un soutien supplémentaire de l'UA à la MNJTF, pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} février 2024 ;

14. **Demande également** à la Commission de l'UA de travailler avec le Secrétariat de la CBLT, pour produire des rapports réguliers sur les activités de la MNJTF ; et

15. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

2024-01-30

Communiqué of the 1197th Meeting of the Peace and Security Council held on 30 January 2024, on the Consideration of the Report of the Chairperson of the African Union Commission on the Multinational Joint Task Force (MNJTF) against Boko Haram and the Renewal of its Mandate.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/2013>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)